

# Les mandats du SNUipp-FSU Congrès de Rodez - Juin 2016



## Thème 1 Transformer l'école pour combattre les inégalités

### **4. Une formation initiale et continue solide et ambitieuse**

#### **4.1. Bilan**

La loi de refondation n'a pas été à la hauteur de la volonté affichée de rétablir une véritable formation professionnelle. Trois ans après sa mise en place, nous sommes loin des objectifs annoncés et le bilan est très insatisfaisant. L'architecture choisie avec concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité ne permet pas une formation professionnelle de qualité à haut niveau universitaire. Le manque de cadrage national induit par la LRU et l'absence d'anticipation de la diversité des parcours ont conduit à de très grandes disparités : contenus et volumes de formation disparates et diminués en particulier pour les parcours adaptés qui ne tiennent pas réellement compte des parcours antérieurs, disparité dans la mise en place du tronc commun et dans les exigences concernant le mémoire. Les moyens alloués à chaque ESPE sont largement insuffisants et ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité, ni de répondre à la hausse du nombre d'étudiant-es. La charge de travail des stagiaires est trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité qui les place en difficulté par rapport aux exigences de formation. La situation de double tutelle (universitaire et rectorale) pour les PES se traduit par des restrictions de droits (vacances scolaires, droit syndical...) auxquelles le SNUipp-FSU s'oppose. Les conditions de formation et de travail des étudiant-es, stagiaires et formateurs-trices sont dégradées, ce qui entraîne des situations de souffrance. La crise du recrutement perdure, en particulier dans certaines académies. Les dispositifs EAP1, M1 en alternance et EAP2, auxquels le SNUipp-FSU s'oppose, ne permettent pas de s'attaquer à cette crise, ni de démocratiser l'accès aux métiers. Ils dégradent les conditions d'études en diminuant les volumes de formation. Face à ces dispositifs, le SNUipp-FSU revendique des prérecrutements massifs et pérennes. Le métier d'enseignant-e souffre d'un problème spécifique d'attractivité qu'il faut prendre en compte, notamment concernant les conditions d'entrée dans le métier et de travail, les rémunérations et les carrières. Le volume de recrutement insuffisant est une des principales raisons qui conduisent certaines académies à recourir à des contractuel-les sans formation, ce qui est inacceptable. Les restrictions faites à l'octroi du régime indemnitaire de 2006 persistent, ce que le SNUipp-FSU dénonce. Il réclame une IFF avec une part fixe revalorisée et une part variable prenant en compte la distance parcourue par les stagiaires. Dans le même temps, la dégradation de la formation continue, quasi inexistante, se poursuit. D'autres choix sont

indispensables. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme de la formation initiale, avec des budgets suffisants et un cadrage national fort, pour garantir partout une formation initiale et continue de qualité.

#### **4.11. Une formation continue et l'accès aux travaux de la recherche**

La formation continue doit être ambitieuse et permettre de réactualiser ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'enrichir du regard d'autres professionnels, d'accéder aux travaux les plus récents de la recherche en éducation et y permettre l'investissement des enseignant-es du primaire. Elle doit permettre des validations d'acquis et ouvrir droit à la reconnaissance de qualifications nouvelles. Elle concerne tous les aspects du métier. Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des ESPE, et ne peut être remplacée par de la formation à distance. En ce sens, M@gistere peut être une ressource mais ne saurait remplacer les temps collectifs de formation en présentiel. Aucune donnée ne doit être stockée et utilisée en dehors de la gestion de la formation. Elle se distingue des animations pédagogiques, elles-mêmes trop souvent destinées aux formations institutionnelles imposées. La formation est un droit. Elle doit avoir lieu sur temps de classe, sur des stages courts ou longs et prioritairement sur le département, être librement choisie, accessibles à tous les enseignant-es quel que soit leur poste et suppose des moyens de remplacement suffisants et des plans de formation élaborés dans le cadre des conseils de formation.

Le SNUipp-FSU dénonce la suppression de nombreux dispositifs de formation continue dans certains départements, motivée par la seule pénurie de remplaçant-es. Les 5 journées de formation, précipitées et conçues comme un formatage, mises en place dans le cadre de la réforme du collège n'ont répondu ni aux besoins, ni aux demandes de l'ensemble des personnels. L'enveloppe des 26 millions d'euros qui y a été consacrée est venue appauvrir les moyens disponibles de FC en pédagogie et didactique. La formation continue doit offrir des formations variées (formation d'équipes, pédagogie coopératives et innovantes, accès à la recherche, ...). Elle est de la responsabilité de l'Éducation Nationale qui peut faire appel aux mouvements pédagogiques reconnus. Pour le cas où des formations mises en place par des mouvements pédagogiques reconnues n'apparaissent pas dans les plans de formation, elles doivent être accessibles à tous les enseignant-es.

Les besoins exprimés par les équipes des écoles doivent être recensés annuellement et pris en compte dans le cadre des conseils de formation départementaux. La tenue des conseils de formation doit être effective dans tous les départements. Ils doivent jouer tout leur rôle dans la formation initiale et continue en associant usagers et l'ensemble des formateurs. Il faut créer un pôle de remplaçant-es dédiés pour la formation. Le remplacement doit être garanti et aucun refus de remplacement ne doit entraîner d'abandon de formation.